

Communiqué de presse
Brive, le 2 juin 2015

VENDREDI 12 JUIN - 15H - BRIVE

CANCER ET TRAVAIL : QUELS ESPOIRS POUR L'AVENIR ?

La Ligue contre le Cancer Comité de Corrèze et VIASANTÉ Prévention organisent une table ronde à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive le vendredi 12 juin à destination des chefs d'entreprises et des responsables Ressources Humaines, des personnes malades et de leurs proches... sur le thème "Cancer et travail : quels espoirs pour l'avenir".

Chaque année en France, 360 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués. 40% des personnes atteintes sont dans la vie active. Comment concilier maladie et activité professionnelle ? Comment annoncer cette maladie à son entreprise ? Quel regard porter sur la personne malade ? Comment réintégrer l'entreprise après une longue absence ?

Autant de questions qui seront débattues au cours de cette table ronde animée par la journaliste Valérie Ravinet avec, autour de la table :

- Docteur Claude Mourret, médecin du travail
- Docteur Luc-Emmanuel Granet, médecin généraliste
- Dominique Baradat, Chargée de Mission ARACT Aquitaine (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)
- Michel Grillon, Directeur Général SOTHYS
- Delphine Auboiron, chef d'entreprise
- Et le témoignage de personnes malades.

Encore du chemin à parcourir...

L'objectif est de mettre en perspective l'évolution du regard du monde professionnel sur la maladie chronique pour dégager concrètement des axes de progrès. Aujourd'hui en effet, les progrès réalisés dans le domaine du diagnostic et des traitements permettent à des personnes atteintes de cancer de continuer à travailler à condition de prévoir certains aménagements. Après le traitement, un retour à l'emploi est désormais tout à fait envisageable. Cependant, les étapes à franchir restent difficiles à appréhender car peu connues des malades et des employeurs.

C'est ainsi qu'une étude de l'Observatoire Sociétal des Cancers en date du 17 avril 2014, montre que deux ans après le diagnostic de la maladie, près d'une personne sur trois a perdu ou quitté son emploi. Mais si pour certains cela s'est fait "naturellement" (la fin de l'arrêt de travail coïncidant avec l'âge de la retraite), d'autres ont en revanche perdu ou quitté leur poste à la suite de discriminations ou à cause d'un manque d'anticipation de la réinsertion professionnelle.

Pour pouvoir accueillir les salariés, les entreprises doivent donc s'adapter : certaines consentent un temps partiel thérapeutique (un salarié sur trois qui a repris son poste en a bénéficié), d'autres proposent un aménagement de poste (seulement 6 % des malades en ont profité). Mais certaines entreprises refusent ces dispositifs soit parce qu'elles ont déjà remplacé le salarié malade, soit parce que les mesures leur semblent trop compliquées à mettre en place.

Créer les conditions d'un maintien ou d'un retour à l'emploi adapté tant pour la personne malade que pour l'employeur, tel est l'enjeu des prochaines années.

Renseignements pratiques

Vendredi 12 juin 15h - Ouverte à tous
Chambre de Commerce et d'Industrie
10 avenue Maréchal Leclerc à Brive
Un verre de l'amitié clôturera cette table ronde

A|propos de VIASANTÉ Mutuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2015, VIASANTÉ Mutuelle est devenue la mutuelle santé nationale pour les particuliers, les professionnels et les petites entreprises du groupe d'AG2R LA MONDIALE. Avec 1 000 000 de personnes protégées, cette nouvelle entité entre dans le Top 5 des mutuelles interprofessionnelles françaises. Entreprise innovante et progressiste, VIASANTÉ Mutuelle s'engage auprès de ses adhérents par des solutions répondant à leurs besoins de santé tout au long de leur vie et par une relation durable, l'accompagnement personnalisé étant privilégié. Sa volonté est aussi de faire reposer sa dynamique locale sur un ancrage territorial de proximité avec la mise en place de Comités Régionaux regroupant l'ensemble de ses militants et délégués.

www.viasante.fr

RENSEIGNEMENTS PRESSE

Laurence de Boerio - 06 03 10 16 56 – rp@deboerio.net